

VILLE DE ROANNE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du jeudi 7 juillet 2022

MONSIEUR LE MAIRE CERTIFIE :

N°26

CADRE DE VIE

**- Aménagement d'une
roseraie dans le Parc Fontval
- Convention avec l'EPLEFPA
de Roanne Chervé
- Approbation**

1. *que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ;*

2. *que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance était de 39 sur lesquels il y avait 35 membres présents lors de la présente délibération, à savoir :*

M. Yves NICOLIN, Mme Clotilde ROBIN, M. Lucien MURZI, M. Jean-Jacques BANCHET, Mme Corinne TRONCY, M. Fabien LAMBERT, M. Gilles PASSOT, Mme Fanny FESNOUX, M. Pascal LASSAIGNE, Mme Marie-Laure DANA BURNICHON, M. Edmond BOURGEON, Mme Hélène LAPALUS, M. Guy SERGENTON, Mme Maryvonne LOUGHRAIEB, Mme Catherine BRUN, M. Christian DORANGE, Mme Virginie BERNIER, M. Guillaume BRASSEUR MINARD, Mme Adina LUPU BRATILOVEANU, Mme Jade PETIT, M. Mahdi NOUIBAT, Mme Vanessa BARBANT, Mme Vickie REDEUILH, M. Yohan RIVOLLIER, M. Romain BOST, M. Quentin GUILLERMIN, M. Alexandre GRANGE, Mme Sabine VERMOREL, M. Christophe PION, Mme Christine CHEVILLARD, M. Bernard GERBOT, M. Franck BEYSSON, M. Denis VANHECKE, Mme Brigitte DUMOULIN, Mme Marie-Hélène RIAMON

Secrétaire élu(e) pour la durée de la session : M. Yohan RIVOLLIER

A l'ouverture de la séance, Monsieur le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée, le pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents ayant donné mandat :

Mme Sophie ROTKOPF à Mme Clotilde ROBIN, Mme Catherine DUFOSSÉ à M. Lucien MURZI, Mme Valérie PROST MALLET à Mme Fanny FESNOUX

Absent sans mandat :

M. Andrea IACOVELLA

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20220707-07JUILN26-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/07/2022

Affichage : 13/07/2022

M. Pascal LASSAIGNE, Adjoint, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

La Ville de Roanne a engagé la valorisation paysagère de la friche Fontval dans le but de donner un nouveau poumon vert au bas du Faubourg Clermont. Un parc comprenant la première phase de réalisation d'une roseraie a été aménagé en 2021.

L'agrandissement de cette roseraie est programmé à partir de l'automne 2022.

Afin de mettre à profit le volet pédagogique de cette opération, la Ville de Roanne souhaite renouveler son partenariat avec le LEGTA de Roanne Chervé pour participer à la conception du projet d'extension de la roseraie et à la réalisation des travaux :

- les élèves en CAPa et Baccalauréat professionnel participeront aux travaux de création et au suivi des plantations ;
- les élèves en BTSA AP travailleront avec les services de la Ville sur une mission d'Ingénierie en conception.

Les dispositions financières consécutives à ce partenariat seront la prise en charge par la Ville de Roanne, les frais relatifs à 4 déplacements des élèves pour un montant forfaitaire total de 400 €.

Afin de formaliser ce partenariat, une convention dans le cadre d'un chantier est proposée avec le LEGTA de Roanne Chervé. Celle-ci est prévue sur la durée de l'année scolaire 2022/2023 et pourra se renouveler par tacite reconduction.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- examiner et approuver la convention à intervenir avec le LEGTA de Roanne Chervé ;
- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer ;
- dire que les dépenses seront inscrites sur l'exercice du budget concerné.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

ADOpte A L'UNANIMITE

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour extrait conforme

ROANNE, le 13 JUL. 2022

Pour le Maire
Yves NICOLIN
Par délégation

L'Adjoint en charge de l'Environnement, de la Propreté et des Parcs et Jardins, Vice-Président du Conseil de Quartier Mulsant

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20220707-07JUILN26-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/07/2022

Affichage : 13/07/2022

Pascal LASSAIGNE

